



## Réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2021

Présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Denise CLARION, Sébastien GIORDANO, Bertrand CASTANER, Frédéric CILLER, Félix FENELON, Mélissa HERNANDEZ Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Marie-Lou PEREZ, Alain SOULIÉ, Aurore ZACCAGNINI.

Absents représentés : Martine PLOYÉ, Jérémy VENTURA,

Absents : Téo MONNIGADON.

Le Conseil vote le Compte Rendu du conseil du 26 novembre 2021

Assurance statutaire : Le Conseil municipal associé au Centre de Gestion des personnels communaux du Gard pour négocier un nouveau contrat de groupe, garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel, auprès d'une entreprise d'assurance agréée décide d'accepter la proposition de GRAS SAVOYE / CNP pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Prestations : tous risques CNRACL avec franchise de 10 jours pour 7,20% de la masse salariale et tous risques IRCANTEC avec franchise de 10 jours pour 0,60% de la masse salariale.

Le Conseil délègue également la gestion des sinistres liés aux risques statutaire de son personnel au Centre de Gestion moyennant une contribution de 0,25% de la masse salariale CNRACL et IRCANTEC. (une abstention F. CILLER).

Décision modificative n°3 : Le Conseil vote la décision modificative n°3 du Budget 2021 pour modifier des imputations de dépenses afin de s'adapter aux factures à payer :

En investissement : 300 000 euros sont retirés du chapitre 21 pour être affectés au chapitre 23.

En fonctionnement : 40 000€ sont retirés du chapitre 11 pour être affectés au chapitre 65.

Au budget locaux commerciaux : 20 000€ sont retirés du chapitre 21 et affectés au chapitre 20.

Achat d'une parcelle de terrain pour Parking: dans la perspective de la rénovation de la place de la Victoire, qui réduira le nombre de places de stationnement, la commune souhaite aménager en entrée Est de la commune un parking facile d'accès et d'une superficie de 1 000 m<sup>2</sup> environ. Ce terrain sera acquis au prix de 20 € le m<sup>2</sup>. Il sera à détacher de la parcelle AP 40, et devrait pouvoir recevoir à terme le stationnement de 36 à 40 véhicules. Il sera clôturé et sécurisé par une caméra de vidéo protection à proximité. (une abstention F. CILLER)

Le conseil se termine après la présentation de la dernière proposition de « programme » pour la maison médicale et après avoir été informé de diverses propositions pour changer le panneau électronique en entrée de village.